







38ème COURSE DE COTE DES TEURSES DE THEREVAL/AGNEAUX

10 - 11 et 12 MAI 2019

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

SOMMAIRE

Article	1p	Organisation de la course

Article 2p Assurances

Article 3p Concurrents et Pilotes

Article 4p Voitures et équipements

Article 5p Publicités

Article 6p Sites et infrastructures

Article 7p Déroulement de l'épreuve

Article 8p Pénalités

Artcile 9p Classements

Article 10p Prix

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de l'ASA DU BOCAGE

Organise le 10,11,12 Mai 2019 avec le concours du concours du Conseil Régional de Normandie, du Conseil Départemental de la Manche, de la ville de Thèreval, la ville d'Agneaux et la communauté d'agglomération de Saint Lô Agglo.

Une épreuve automobile PEA dénommée :

38ème COURSE DE COTE DES TEURSES DE THEREVAL/AGNEAUX

Cette épreuve compte pour :

- le Championnat de France de la Montagne série A et B
- ➤ le Championnat de France Féminin de la Montagne série A et B
- ➤ Le Trophée Championnat de France Groupe N/FN/SP
- Le Trophée Championnat de France Groupe A/FA
- Le Trophée Championnat de France Groupe GT SPORT
- Le Trophée Championnat de France Groupe GTTS
- Le Trophée Championnat de France Groupe CN

- Le Trophée Championnat de France Groupe D/E
- ➤ Le Trophée Championnat de France Groupe ES2SC
- ➤ Le Trophée Championnat de France Groupe F2000
- Le Trophée Championnat de France Groupe FC
- le Trophée « Lionel REGAL » jeune moins de 25 ans (voiture sport)
- le Trophée du Jeune Espoir de la Montagne (voiture production)
- ➤ le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie
- > la Coupe de France de la Montagne Coefficient 1
- le Challenge des Sponsors de l'A.S.A du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Régionale de Normandie et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 150 en date du 25/02/2019

Organisateur technique

Nom: ASA DU BOCAGE

Adresse: 1 LE MESNIL CORBET 50160 SAINT AMAND VILLAGES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre le des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétition Internationale et nationale

Président du Collège des Commissaires Sportifs

	M.MARIE Franck	Licence n° 5847 1318
Commissaires Sportifs	Mme QUERU Sylvie	Licence n° 14919 1314
	Mme FAULIN LECAT	Licence n° 126053 1315
	Christine	
Directeur de Course	M. ORTIZ Christophe	Licence n° 49986 1205
Directeurs de Course Adjoints	M.DENIS Didier	Licence n° 162362 1318
Pré grille	M. HELYE Francis	Licence n° 1752 1305
	M. JEANVRAIN Michel	Licence n° 134502 1318
Directeur de Course Administratif	M. FAULIN Jean Yves	Licence n° 44446 1315
Commissaire Technique délégué FFSA	M. PEGOLOTTI Serge	Licence n° 6047 1603
Commissaires Techniques adjoints	M. OLLIVIER Claude	Licence n° 16353 1303
	M. QUERU William	Licence n° 14922 1314
	M. CHAMPROBERT	Licence n° 18483 1317
	Sylvain	
	M. GUILLEUX Patrick	Licence n° 55340 1314
	M. LEGROS Didier	Licence n° 180481 1305
Médecin responsable	Dr DE LIMA MARTINS	Licence n° 158389 1314
	Vitor	
Chargé de la mise en place des moyens	M. LEREDDE Philippe	Licence n° 8465 1314

Chargés des relations avec les concurrents	Mme LE MASLE Danielle	Licence n°	1087	1314
	M. LE GALL Jacques	Licence n°	9383	0413
	M. VIGER David	Licence n°	47235	1308
Chargé de presse	M. HUBERT Didier	Licence n°	11684	1314
Chargé des Commissaires de route	Mme LEREDDE Martine	Licence n° 1	188848	1314
Chronométreurs	M. HAREL Hervé	Licence n° 2	230034	1314
	M. MILLET René	Licence n°	47927	1314
	M. HENNEBOIS Laurent	Licence n° 2	205961	1318
Observateur	M. MARAINE Joel	Licence n°	2717	0804
Informatique	PATRICK SOFT			

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le lundi 29 Avril 2019 à 00h00.

Publication de la liste des engagés le lundi 6 Mai 2019 à 00h00

Vérifications administratives le vendredi 10 Mai 2019 à 15 heures 45 jusqu'à 19 heures

Vérifications administratives le samedi 11 Mai 2019 à 8 heures à 10 heures

Lieu Salle le Triangle à Thèreval/Hébécrevon

Vérifications techniques le vendredi 10 Mai 2019 à 16 heures jusqu'à 19 heures 15

Vérifications techniques le samedi 11 Mai 2019 à 8 heures 15 jusqu'à 10 heures 15

Lieu Salle le Triangle à Thèreval/Hébécrevon

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le samedi 11 Mai 2019 à 11 h

Briefing des commissaires le samedi 11 Mai 2019 à 12 heures (salle le Triangle)

Essais non chronométrés le samedi 11 Mai 2019 à partir de 13 heures

et le dimanche 12 Mai 2019 à partir de 8 heures 30.

Essais chronométrés le samedi 11 Mai 2019 à partir de 14 heures 30 (2essais)

Briefing des pilotes le samedi 11 Mai 2019 à 11 heures 30 (pré grille du Bourg)

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course et celles des ordres de départs le 11 Mai 2019 à 17 heures (série A et série B)

Une première montée aura lieu le samedi 11 Mai 2019 à 17 heures 30 après accord de la FFSA

Course

- 1ère montée le samedi 11 Mai 2019 à partir de 17 heures 30 (Hill Climb et CFM)
- 2ème montée le dimanche 12 Mai 2019 à partir de 10 heures 30 (Hill Climb et C F M)
- Séance dédicaces Bourg de Thèreval/Hébécrevon
- 3^{ème} montée le dimanche 12 Mai 2019 à partir de 13 heures 30 (Hill Climb et C F M)
- 4ème montée le dimanche 12 Mai 2019 à partir de 15 heures 30 (Hill Climb et C F M)

Podium Championnat : le dimande 12 Mai 2019 15 minutes à l'issue de l'épreuve

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé PODIUM le dimanche 12 Mai 2019 à 18 heures sur le parking devant la salle du Triangle Remise des prix le dimanche 12 Mai 2019 à la suite du poduim.

Les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès seront envoyés aux concurrents dans la semaine suivant l'épreuve.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le vendredi dès la fin des vérifications techniques à 19h15

les réunions suivantes deront fixées par le Président du collège

Lieu : salle de la Mairie

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives :voir article 1.2P HORAIRES

Vérifications techniques : Ivoir article 1.2P HORAIRES

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : VIGOT LESIGNE

Adresse: 36 rue du 8 Mai 1945 - 50570 MARIGNY LE LOZON

HORAIRES: 15h45 à 17h00 Groupes CM/CNF/CN - CN+ - D/E

17h00 à 18h00 Groupes E2SC - GT de série - GTTS - SP

18h00 à 19h15 Groupes N/FN - A/FA - F2000 - FC - (HILL CLIMB)

samedi 11 Mai 2019 de 8h00 à 10h15

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 11 Mai 2019 à 10 heures 15

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le samedi 11 Mai 2019 à 10 heures.

Pesage libre des voitures se fera devant la salle du Triangle :

le vendredi 10 Mai 2019 de 16 heures jusqu'à 19 heures 15

le samedi 11 Mai 2019 de 8 heures 15 jusqu'à 10 heures 15

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1.5.1P. 8th Hill climb off Thèreval/Agneaux

Une épreuve est organisée pour les pilotes Anglais de voitures ouvertes et fermées dans leurs configuration de course anglaises.

Ces voitures seront conduites par des pilotes anglais en possession d'une licence.

Ces pilotes participeront à la course de côte de Théréval/Agneaux hors classement du Championnat de France de la Montagne 2019.

Ils partiront 15 minutes avant la course du Championnat.

Un classement chronométré leur sera réservé dans chacune des deux catégories.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante : Didier POTET 21 la Chapelle – 50210 CAMPROND – Mail: madipot@orange.fr

jusqu'au lundi 29 Avril 2019 à 24 heures (cachet de la poste faisant foi)

Les droits d'engagement sont fixés à **285** € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduits à **235** € pour les inscrits à la saison CFM-CHALLENGE

(donc 5 € pour les vérifications techniques prélevées sur les droits d'engagement des pilotes autorisés à prendre le départ, à l'exlusion des pilotes étrangers et VHC)

Pour être valables, les engagements devront <u>obligatoirement</u> être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition.

Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents inscrits au Championnat de France de la Montagne devront participer à toutes les compétitions du Championnat figurant à leur programme sauf cas de force majeur dûment constatée et acceptée par la Commission du Championnat de France de la Montagne.

Ils devront cependant obligatoirement remplir, signer et envoyer leur bulletin d'engagement accompagné des droits d'engagement, à chaque organisateur au plus tard le mercredi de la semaine précédant la date de la Course de Côte. Au-delà de cette date, l'organisateur ne sera plus tenu d'accepter leurs engagements.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 (HILL CLIMB compris)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.2.7 ECHAPPEMENT

Toutes voitures devront être équipées d'un silencieux

- ◆ Voitures fermées CM et GTTS : niveau sonore maximal = 105 db A maxi
- ◆ Voitures de courses ouvertes : niveau sonore maximal = 110 db A maxi

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3.1P. ATTRIBUTION DES NUMEROS A L'ANNEE POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE (Voir tableau)

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) à définir par additif

Publicité optionnelle sera défini par un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 38ème course de côte des Teurses Thèreval/Agneaux a le parcours suivant :

La course se déroulera en 4 montées obligatoires sauf cas de force majeur dûment constaté et accepté par le collège des commissaires sportifs.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ sur le chemin du bois de la Haye

Arrivée sur la D900 Pente moyenne 6%

Longueur du parcours 2100 mètres

Modalités de retour au départ par la route de course sous les ordres du Directeur de Course

Pré Grille : rue centrale du Bourg de Thèreval

Parc de départ : Parc sur le chemin du bois de la Haye

Parc d'arrivée : dans le bourg de Thèreval

6.2P. ROUTE DE COURSE

Retour au départ par la route de course sous les ordres du Directeur de Course

6.3P. FILE DE DEPART

Pré Grille : rue centrale du Bourg de Thèreval

File de départ : Parking départ sur le chemin du bois de la Haye

RAPPEL: Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés dans le bourg de Thèreval et accessibles à partir du jeudi 9 Mai 2019 à 14 heures.

<u>Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :</u>

- ◆ De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 5 kgs ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minumum) et résistante aux hydrocarbures.
- ◆ De prendre en charge l'enlévement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- La pénalité pour défaut d'extincteur et / ou de bâche dans les parcs est de 200€

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D900 dans le bourg de Thèreval

Les concurrents de la série B à la fin de leur course : 30 minutes aprés l'affichage des résultats provisoires signés par la Direction de Course pourront sortir du parc fermé

(IDEM à la fin de la série A)

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés : pendant toute la durée du meeting devant le secrétariat de la salle le Triangle de Thèreval

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, la permanence se tiendra:

Lieu : salle de Thèreval du jeudi 9 Mai 2019 à 14 heures durant tout le meeting.

Téléphone permanence n° 06 17 34 40 62 ou 06 33 43 82 65

Mail: <u>asabocage1314@gmail.com</u> Site: http://www.asa-bocage.com/

Centre de secours le plus proche :

Lieu: SAINT LO Téléphone tél:18 ou 15

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

1 essai libre oblgatoire avant les deux montées d'essais chronométrés

Le classement sera établi sur le meilleur temps des 2 montées des essais chronométrés des séries A et B et servira à l'établissement des ordres de départs aux montées de course.

Une séance d'essais libres pourra être organisées le dimanche matin.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le samedi 11 Mai 2019 à 11 heures 30 (**pré grille du Bourg**) La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des courses de côte « Championnat de France »

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

Ordre de départ

l'ordre de départ sera le suivant :

en premier les voitures de production série B

Ensuite les voitures de sport série A

Cet ordre restera inchangé pour toute la course

L'ordre des esssais : dans la série A, les 10 plus petits numéros partiront en dernier

En course : dans chacune des séries A et B, au sein de chacun des groupes, les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais, sauf pour les 10 meilleurs temps des essais de la série A qui partiront en dernier dans l'ordre décroissant des temps des essais.

Pour une question de sécurité, les départs seront donnés de minute en minute pour les 10 premiers des séries A et B

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit

L'utilisation des couvertures chauffantes ou tout dispositif analogique n'est autorisé que dans les parcs concurrents et interdits entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ .

7.5P. ESSENCE

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence même en cas de départs répétés suite à des interruptions.

Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la montée

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées même dans le cas de 4 montées de course

Championnat de France de la Montagne :

- 1 classement général pour les voitures de sport (série A)
- ➤ 1 classement général pour les voitures de production (série B)
- ➤ 1 classement par groupe et par classe (série A et B confondues)
- > 1 classement féminin pour les voitures de sport (série A)
- ➤ 1 classement féminin pour les voitures de production (série B)
- ➤ 1 classement jeune pour les voitures de sport (série A)
- ➤ 1 classement jeune pour les voitures de production (série B)

ARTICLE 10P. PRIX

SCRATCH	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
Série A	500 €	400 €	300 €	200 €	100 €
Série B	500 €	400 €	300 €	200 €	100€
GROUPE	520 €	260 €	130 €		
CLASSE	280 €	130 €			
1ère DAME Série A	280 €				
1ère DAME Série B	280 €				
1 ^{er} JEUNE Série A	280 €				
1 ^{er} JEUNE Série B	280 €				

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux. Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.

10 .3.P. COUPE

Les coupes seront distribuées de la façon suivante :

- aux trois premiers du scratch série A et B
- à la première féminine série A et B
- ➤ au premier jeune de 25 ans série A et B
- > au premier de chaque groupe
- au premier de chaque classe
- > à trois commissaires de piste désignés par tirage au sort
- les coupes ne sont pas cumulables

10 .4.P. PODIUM

Un poduim championnat sera organisé devant la salle le Triangle 15 minutes après la fin de l'épreuve pour aplaudir et filiciter en public :

- les 3 premiers au classement général série A
- les 3 premiers au classement général série B
- > la première féminine
- > le premier jeune

10 .5.P. REMISE DES PRIX

La remise des coupes aura lieu le dimanche 12 Mai 2019 dès la fin de l'épreuve en continuité après le podium championnat.

10 .6.P. REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Les chèques correspondants à leurs prix seront envoyés par courrier la semaine suivant le meeting.